

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°05/2025
Mardi 1^{er} avril 2025 à 18h00 – Hôtel de Ville

PROCES-VERBAL

Le premier avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures minutes, convoqué le vingt-six mars précédent, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Président du Centre Communal d'Action Sociale. Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Myriam SEVENERY Brigitte GAYAUD, Marie-Line VIGNE, Annie COGNON, Vincente OBIOL, André AGNIEL.

A donné procuration : Françoise LLINARES à Delphine POIRIER

Absents : Mélanie SALLE, Catherine CLIMENT, Sarah AIT IDIR, Claude CADENAT, Christine LE ROY DE PRESALE, Raphaëlle DELENTE.

Nombre de membres présents = 8 / Nombre de votants = 9 / Nombre d'absents = 7

Secrétaire de séance : Brigitte GAYAUD

* * *

1 – Approbation des procès-verbaux de séance

Rapporteur : *Delphine POIRIER, vice-présidente*

Le procès-verbal de séance du 20 mars 2025 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Aucune observation n'est émise et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Compte financier unique 2024

Rapporteur : *Delphine POIRIER, vice-présidente*

Monsieur le Président rappelle que le compte financier unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion à partir de l'exercice 2024.

Son approbation était à l'ordre du jour, mais le Service de Gestion comptable d'Uzès n'a pas pu remettre le Compte Financier Unique, pour la réunion de ce jour. En conséquence, ce document sera présenté et approuvé lors d'une prochaine séance.

Mme POIRIER Delphine précise qu'un prochain conseil d'administration pourra être programmé à la fin du mois de mai prochain.

3 – Affectation anticipée du résultat 2024

Rapporteur : *Delphine POIRIER, vice-présidente*

L'affectation du résultat comptable N-1 se fait en principe après le vote du compte financier unique qui doit intervenir avant le 30 juin de l'année N.

Le cadre budgétaire et comptable applicable au CCAS permet cependant de reprendre le résultat avant le vote du CFU. On parle alors de reprise anticipée du résultat. Au-delà de sa simple constatation, ceci permet l'affectation provisoire du résultat de l'exercice N-1 sur l'exercice N. Par la suite, l'approbation du résultat et son affectation ne pourront devenir définitives qu'après une délibération dédiée intervenant postérieurement au vote effectif du compte financier unique.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable et annexée à la présente.

Comme chaque année, en l'absence de section d'investissement, et considérant à ce jour l'absence de besoin d'investissement, il est proposé de maintenir l'intégralité du résultat excédentaire en section de fonctionnement, soit 5.532,10€.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu les articles L.5217-10-11 et D.5217-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la fiche de calcul du résultat attestée par le comptable public,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

L'affectation anticipée du résultat de fonctionnement 2024 du budget du CCAS.

4 – Subventions aux associations caritatives 2025

Rapporteur : Delphine POIRIER, vice-présidente

Le C.C.A.S. subventionne traditionnellement des associations à vocation caritative ou humanitaire, contribuant parfois ainsi à leurs actions locales.

Il est proposé de reconduire le dispositif d'aides arrêté depuis 2018, soit :

- Secours Populaire = 300€
- Croix Rouge Française = 400€
- Restaurants du Cœur = 150€
- Association Française contre les Myopathies (opération Téléthon) = 200€
- Trisomie 21 = 150€
- Opération Brioches (ADAPEI) = 100€
- Ligue contre le Cancer = 150€
- Association Mona Lisa = 140€
- Union Départementale des CCAS (adhésion) = 120€
- Fondation pour le Logement des Défavorisés (ex Fondation Abbé Pierre) = 200€
- Sapeurs-Pompiers de Beaucaire = 100€

Conformément aux délibérations 001-2025 et 002-2025 du 31 janvier dernier, il sera rajouté exceptionnellement, en 2025 :

- Banque Alimentaire = 200€
- Association d'aide aux victimes du cyclone Chido, à Mayotte, les 9 et 17 décembre dernier = 200€

Soit une enveloppe globale de 2.410€.

Madame la Présidente demande que l'on s'assure que le CCAS ne soit pas contraint d'adhérer aussi à l'Union Nationale des CCAS.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille, et notamment les articles L.123-4 à 123-9 et R.123-1,
Vu les délibérations n°001-2025 et n°002-2025 du 31 Janvier 2025,
Ouï l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

Les subventions 2025 aux associations caritatives précitées.

5 - Budget primitif 2025

Rapporteur : Delphine POIRIER, vice-présidente

Le budget du CCAS ne comporte qu'une section de fonctionnement, qui doit être votée en équilibre au niveau des chapitres budgétaires. L'adoption du budget annuel demeure toutefois globale et unique.

Les propositions budgétaires 2025 sont conformes aux orientations budgétaires présentées et débattues en séance du 20 mars dernier, avec d'ultimes ajustements.

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 (charges à caractère général) : 27.210€

Les dépenses portent essentiellement sur :

- Les prestations de service notamment offertes aux personnes âgées ou en difficulté (article 611)
- Le traditionnel repas du 3^{ème} âge et les colis de Noël (article 6234)
- Diverses manifestations intergénérationnelles, telles que la Semaine Bleue, la Fête des Grands-Mères, ou la Fête du Printemps (article 6232)

Ce chapitre est en diminution de 19,6% par rapport au budget primitif 2024, notamment du fait de la réduction du programme Ma Bulle.

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : 9.690€ identique au budget 2024.

Ce chapitre concerne exclusivement :

- Les récompenses aux écoliers de CM2 et aux diplômés du cycle secondaire (article 65132 en lieu et place de l'article 65888)
- Les secours d'urgence et les aides aux personnes (articles 65133 et 65134)
- Et les subventions aux associations caritatives (article 6574 = 1.660€).

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève ainsi à 36.900€, en diminution de 9,1% par rapport au budget 2024, ais en augmentation prévisionnelle de 17,5% par rapport au compte financier 2024.

Il n'y a pas de dépense d'ordre.

EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 74 (dotations et participations) : 30.975€

Ces recettes sont constituées de :

- La subvention communale de fonctionnement, à hauteur de 24.475€, et donc en augmentation de 10% pour répondre aux besoins de financement du CCAS (article 74741).
- Les subventions du Conseil Départemental pour la constitution des dossiers d'aide sociale et pour les ateliers « mémoire » et « bien vieillir » (article 7473).

Ces prévisions sont en augmentation de 13,9% par rapport au compte financier.

Chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : 393€, identique à 2024

Il s'agit des loyers perçus au titre des baux de location des terrains du CCAS auprès de Messieurs Zoroddu (terrain des Sayardes) et DAINI (terrain des Féréignes) (article 752).

Le montant des recettes réelles s'élève ainsi à 31.368€, auquel s'ajoute le résultat excédentaire reporté (chapitre 002) d'un montant de 5.532€, **soit un total de recettes prévisionnelles de 36.900€.**

Le budget 2025 du CCAS se résume donc ainsi, par chapitre :

CHAPITRES		2024		BP 2025
		BP	CA	
DEPENSES				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	33 828	23 860	27 210
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 690	7 529	9 690
TOTAL DEPENSES		43 518	31 389	36 900
RECETTES				
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	31 751	27 188	30 975
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	393	384	393
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	9 350	0	5 532
TOTAL RECETTES		41 494	27 572	36 900

Au terme de cette présentation,

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille, et notamment les articles L.123-4 à 123-9 et R.123-1,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le rapport d'orientations budgétaires 2025,
Où l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE

Le budget primitif principal 2025 tel qu'annexé à la présente délibération.

6 - Questions diverses et dossiers d'aide d'urgence

Dossiers d'aide d'urgence : Mme la vice-présidente précise qu'il n'y a pas de demandes d'urgence a examiné.

Maison en partage : Mme la vice-présidente indique que Grand Delta Habitat a sollicité prochainement un rendez-vous, non encore fixé à ce jour, pour connaître l'avancement du projet. Mme GAYAUD demande en quoi consiste le projet ? est-ce que celui-ci a été modifié par rapport aux pylônes électriques, est ce qu'un permis a été déposé ?

Monsieur le Président indique qu'il a reçu RTE avec Grand Delta Habitat et qu'ils se sont entendus ensemble pour que le projet soit adapté par rapport aux pylônes. Le permis n'a pas encore été déposé, il devrait l'être pour la fin de l'année, et le commencement des travaux devrait être fixé pour le début de l'année 2026.

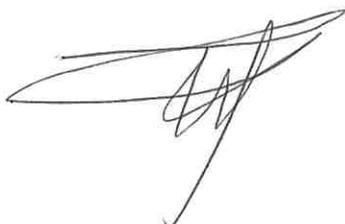
Mme Myriam SEVENERY demande si c'est la commune qui va s'occuper de l'appel d'offres concernant les travaux, M. le Président lui précise que la commune est seulement vendeur des terrains, et que c'est Grand Delta Habitat qui sera en charge des travaux.

Jardins ouvriers : Monsieur le Président précise que le cabinet LESENNE MARTINEZ est en train de travailler sur le projet et notamment fait un point sur les terrains acquis.

Mme la vice-présidente demande qu'on relance le DGS pour le dossier de demande de subvention. Ce dossier sera défendu devant un jury, il ne faudra pas oublier de faire le lien avec le parcours de l'eau, les liens inter générationnels, l'inclusion avec l'association autisme. Mme la vice-présidente invite M. AGNIEL à recontacter Gérémi pour la visite des jardins familiaux d'Alès.

La séance est levée à 18h45

La secrétaire de séance,
Brigitte GAYAUD.



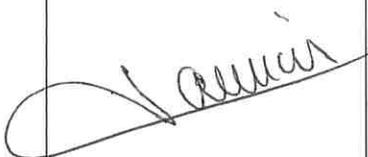
Le Président,
Jean-Marie FOURNIER.



DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

Réunion du C.C.A.S.
MARDI 1^{er} AVRIL 2025 à 18H00 – Hôtel de Ville

FEUILLE DE PRESENCE

NOM	VISA	NOM	VISA
FOURNIER Jean-Marie		AÏT IDIR Sarah	
POIRIER Delphine		COGNON Annie	
SEVENERY Myriam		LE ROY DE PRESALE Christine	
GAYAUD Brigitte		LLINARES Françoise	
AGNIEL André		VIGNE Marie-Line	
CLIMENT Catherine		OBIOL Vincente	
SALLE Mélanie		DELENTE Raphaëlle	
Claude CADENAT			